

DIPLÔME D'ÉTAT ERGOTHÉRAPEUTE

DOMAINE(S) :

SCIENCE - TECHNOLOGIE - SANTÉ

DURÉE DES ÉTUDES	3 ans
NIVEAU DE RECRUTEMENT	Bac
COMPOSANTE(S)	UFR Simone Veil - santé
FORMATION INITIALE	

Compétences développées

L'ergothérapeute a pour objectif de permettre aux personnes, atteintes dans leur intégrité physique ou mentale, de réaliser leurs activités en vue du maintien et de l'accession à un maximum d'indépendance et d'autonomie dans les domaines des soins personnels, des activités domestiques, du travail et des loisirs.

L'ergothérapeute vise à promouvoir le développement, l'adaptation, le maintien et l'actualisation du potentiel des personnes en vue d'accomplir les activités dans leur contexte de vie habituelle. Il vise la pleine participation de l'individu dans son environnement et le maintien de la qualité de vie.

Conditions d'admission

L'accès à la formation est sélectif. L'admission se fait après le bac sur (éventuellement entretien) ou pour les étudiants, sélectionnés à la rentrée 2020, après une première année de PACES, de licence STAPS ou scientifique.

Niveau de recrutement : Bac

Inscription

Inscription via Parcoursup.

Contenu de la formation

Le DE d'ergothérapeute forme les étudiants à devenir des acteurs incontournables dans le processus de réadaptation, d'adaptation et d'intégration sociale des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Après examen, l'ergothérapeute définit un plan d'aide individualisé. Il propose les solutions techniques pour permettre de réaliser les actes de la vie quotidienne, de se déplacer, et d'accéder à son milieu scolaire ou professionnel. Il exerce dans le cadre d'établissements ou de services à caractère sanitaire ou médico-social : hôpitaux ; services de neurologie, de traumatologie, de rhumatologie ou de pédiatrie ; centres de rééducation et de réadaptation fonctionnelles pour adultes et pour enfants ; centres de postcure ; établissements pour personnes âgées ; hôpitaux psychiatriques ; médecine du travail.

Stages

Trois types de stage sont requis pour valider le parcours de professionnalisation de l'étudiant :

Soins de suite et de réadaptation, de courte ou longue durée ;

Soins en santé mentale : psychiatrie, pédopsychiatrie, psycho gériatrie ;

Interventions sur des lieux de vie : domicile, hébergement, travail, scolarité, loisirs...

Dans ce dernier cas, l'étudiant s'adresse à des personnes qui se trouvent dans leur lieu habituel de vie ou qui font appel à des structures peu ou pas médicalisées. Entrent dans cette catégorie les stages en secteur libéral, en SSIAD, en entreprise, en école, en établissement pénitentiaire, etc.

Répartition des stages :

En première année : 4 semaines : semestre 2.

En deuxième année : 16 semaines :

08 semaines de stage – semestre 3,

08 semaines de stage – semestre 4.

En troisième année : 16 semaines :

08 semaines de stage – semestre 5,

08 semaines de stage – semestre 6.

Au TOTAL, 36 semaines de stages sont obligatoires sur la base de 35 heures par semaine.

Poursuites d'études à l'UVSQ

Les perspectives d'évolution vers un master et doctorat selon les conclusions des rapports Hénart, se profilent avec l'ouverture programmée du Département Universitaire de Réadaptation

L'objectif principal est de proposer aux étudiants l'accès à des formations universitaires de 3ème cycle MASTER.

Les avantages de ce département au sein de l'UVSQ sont identifiés. Il s'agit de :

- permettre aux étudiants des différentes formations de se rencontrer,
- accréditer des enseignants des différents instituts qui pourraient enseigner à l'Université,
- offrir la possibilité de passerelles d'une formation vers une autre formation
- permettre aux étudiants de s'intégrer en M1 ou M2

Adresses et coordonnées

Coordonnatrice de l'IFE : Marielle LUCAS

Contacts administratifs

Secrétariat de l'IFE :

Madame GAUSSIN

Tél : 01 30 91 85 10

Courriel : ife@chimm.fr

Secrétariat pédagogique de l'UVSQ :

Mme Michèle JANIN

Tél : 01 70 42 94 93

Courriel : michele.janin@uvsq.fr